

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme SUREAU-RETRIF, M. FRICOT, Mme GAUTIER, M. GUITER, M. HULOT, Mme JOHAN, Mme JARDIN, M. JOUET, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme TAUNAIS, M. POULAIN, Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. GAUDREE a donné pouvoir à M. GUITER, Mme MOREAU Vanessa a donné pouvoir à Mme TAUNAIS, M. RENARD a donné pouvoir M. BRAULT, Mme FORET a donné pouvoir à Mme SUREAU-RETRIF.

Excusés : M. GANDON, Mme MEZIERE

Absente : Mme LESAGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Huguette GAUTIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Emprunt terrain synthétique
- Décision modificative n°4 budget principal
- Compte rendu du Conseil d'école René Cassin du 26 novembre 2024
- Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 25 novembre 2024
- Compte rendu de la présentation sur les chemins pédestres du 10 décembre 2024

Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2024

Page 6 : Points divers : M. POULAIN demande que le mot légitimité soit retiré et remplacé comme suit : Monsieur POULAIN s'interroge si l'objet du CCAS permettait de travailler sur le dossier des logements

Page 37 : Mme TAUNAIS demande que soit retiré le mot "légitimité" des 2 lots attribués par :

"Mme TAUNAIS s'interroge sur la légalité d'attribution des lots 3 et 7 sur un unique devis".

Après les prises en compte de ces remarques, le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

N°2024-051 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°35, cadastrée section AD n°126.



N°2024-052 : La Commune accepte l'offre de Berger Levraut, de Labège (31) pour l'acquisition de progiciels et de prestations de services pour un montant de 22 560€ HT pour 3 ans.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Avenant n°2 lot 1 Terrain synthétique

Pour rappel, un marché avait été signé le 03/06/2024 avec l'entreprise PIGEON lot n°1 terrassement/VRD/ Drainage/Sol et équipements sportifs/Clôtures d'un montant de 686 107.12 € HT. En novembre 2024, un avenant n°1 du lot 1 avait été validé en Conseil Municipal de 2 116.53 € HT, ce qui portait le montant du marché d'un montant de 688 223.65 € HT.

Un avenant n°2 est proposé suite à la non réalisation d'un système de filtration des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant n° du lot 1 avec l'entreprise PIGEON d'un montant de – 794.20 € HT, ce qui porterait le montant du marché à 687 429.45 € HT et d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. La commune a besoin de 6 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de CRÉER six emplois de d'agent contractuel à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 15-février 2025 (inclus deux séances de formation les 7 et 10 janvier 2025)
- de rémunérer les agents recenseurs :
 - ❖ sur la base d'un forfait de 750 € (dont 150 € frais de transport), au prorata du temps de présence ;
 - ❖ auquel s'ajoute un montant de 50 € par séance de formation ;
 - ❖ et une rémunération proportionnelle au nombre de logements collectés, soit :

• bulletin individuel	0.50 €
• feuille de logement :	1 €

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Compte-rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 26 novembre 2024

Présents : Gwénola SUREAU, Patrice FRICOT, Jacky HULOT, Maryse TAUNAIS, Roger GUITER et Corinne BERTREL service urbanisme

Excusés : Christian BOULAY, Jacques COUSIN, Julien GANDON

Absent : Daniel GAUDREE

Une naissance un arbre

Il y a eu 17 naissances en 2023 sur la commune. Comme déjà annoncé au conseil, les arbres seront plantés derrière la piscine, en descendant vers le Vassé.

Madame SUREAU présente le travail de Julien GUILLOTEAU, référents espaces verts aux services techniques, sur les essences et l'emplacement des arbres (cf annexe)

Après proposition des dates, la commission choisit la date du samedi 25 janvier 2025. Rendez-vous est donné aux familles à 10h derrière la piscine.

Réflexion sur l'aménagement quartier du Moulin à Vent

Madame SUREAU présente le travail de Cécile GAUDOIN, architecte conseil, sur l'aménagement du futur quartier du Moulin à Vent 4. (cf annexe)

Après discussion, la commission décide de réduire l'espace boisé proposé au nord pour garder la totalité de la zone constructible. Avec la loi ZAN, nous ne pourrions plus urbaniser comme nous l'avons toujours fait, la commission souhaite donc conserver la totalité de l'OAP.

La commission accepte les autres propositions,

- densifier au-delà de l'objectif de l'OAP, à hauteur de 25 à 30 logements à l'hectare, avec des parcelles de 500m² maximum.
- séparer les différentes tranches par des haies pour reconstituer la trame bocagère.
- boiser les alentours du quartier pour qualifier la fin du bourg
- créer des placettes pour articuler les flux
- envisager un habitat dense individualisé, HDI, avec des logements intermédiaires. Si nous densifions différemment les zones, il serait intéressant de commencer par une zone moins dense mais plus éloignée du centre.

La commission propose d'entamer les démarches pour trouver un bureau d'étude.

Monsieur POULAIN précise qu'un bureau d'études avait travaillé sur une esquisse en 2010 et qu'elle pourrait servir de base de travail.

Madame TAUNAIS est étonnée qu'une architecte propose de végétaliser sur une partie constructible par rapport au ZAN. La commune a intérêt à densifier sur les zones constructibles.

Les Néfliers

Présentation de l'évolution des parcelles réservées et vendues sur la tranche 2 du lotissement des Néfliers. Après une année très ralentie, cette fin d'année montre un sursaut d'intérêt. A l'heure actuelle, il reste 5 parcelles disponibles.

Monsieur POULAIN précise qu'il est grand temps de faire travailler les bureaux d'études. La loi évolue à partir du 1er janvier 2025, les primo accédants vont pouvoir bénéficier du prêt à taux zéro.

Questions diverses

Dépôts sauvages : Madame SUREAU informe que nous avons envoyé 2 titres pour dépôts sauvages. Des personnes qui n'ont pas trié ou qui ont posé leurs poubelles pas au bon endroit.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Emprunt terrain synthétique

Pour rappel, voici les dépenses et recettes suite au marché concernant le terrain synthétique :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Maitrise d'œuvre Sport Initiatives	20 200,00 €	24 240,00 €
Lot 1 PIGEON	688 223,65 €	825 868,38 €
Lot 2 SORRELUM	78 960,00 €	94 752,00 €
Sécurité SECURIS BTP	2 064,00 €	2 476,00 €
Contrôle Technique Labosport	7 916,05 €	9 499,26 €
TOTAL	797 363,70 €	956 835,64 €

Recettes	Montant HT
Agence Nationale du Sport	100 000,00 €
Conseil Départemental	150 000,00 €
FAFA	25 000,00 €
FCTVA qui sera perçu en 2026	130 799,54 €
	391 564,16 €
Reste à charge commune	Soit 551 036.10 € TTC

Lors de précédent conseil municipaux, il avait été évoqué d'emprunter à hauteur de 600 000 € (terrain synthétique et pumptrack) pour ce projet sur une durée de 15 ans. Ce montant permettrait de maintenir constant le niveau de trésorerie de fin d'année.

Monsieur CAUCHOIS précise que la commune devra emprunter pour les travaux de la salle socioculturelle. Une bonne trésorerie permet un certain confort.

Monsieur POULAIN précise que le niveau de trésorerie de la commune est confortable.

Monsieur BOULAY précise que le niveau de trésorerie de la commune est le fruit d'une bonne gestion.

De nouvelles offres de prêt ont été demandées, dont vous trouverez le tableau récapitulatif ci-dessous :

Demande emprunt 600 000 € Terrain Sport	durée	échéance	OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
			taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts
Crédit Mutuel	10 ans	trimestrielle échéance dégressive	3,72%	450,00 €	114 390,00 €	3,62%	450,00 €	111 315,00 €	3,62%	450,00 €	111 315,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	annuelle échéance dégressive	3,74%	450,00 €	123 420,00 €	3,64%	450,00 €	120 120,00 €	3,64%	450,00 €	120 120,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	Trimestrielle constante	3,75%	450,00 €	122 290,40 €	3,65%	450,00 €	118 850,00 €	3,65%	450,00 €	118 850,00 €
Crédit Mutuel	10 ans	annuelle constante	3,77%	450,00 €	131 300,14 €	3,67%	450,00 €	127 643,40 €	3,67%	450,00 €	127 643,40 €
Demande emprunt 600 000 € Terrain Sport	durée	échéance	taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts
La Banque Postale	12 ans	trimestrielle amortissement constant	3,36%	1 200,00 €	124 992,00 €	3,34%	600,00 €	124 248,12 €	3,33%	600,00 €	123 765,06 €
La Banque Postale	12 ans	trimestrielle échéances constantes	3,38%	1 200,00 €	133 901,16 €	3,34%	600,00 €	131 498,21 €	3,34%	600,00 €	132 110,55 €
La Caisse d'épargne	12 ans	trimestrielle	3,68%	600,00 €	144 910,56 €	3,68%	600,00 €	144 910,56 €	3,52%	600,00 €	138 212,16 €
Le Crédit Agricole	12 ans	trimestrielle (échéance constante)	4,14%	600,00 €	164 367,11 €	4,04%	600,00 €	160 112,38 €	3,97%	600,00 €	157 142,44 €
Demande emprunt 600 000 € Terrain Sport	durée	échéance	taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts	taux	frais de dossier	montant intérêts
La Banque Postale	15 ans	trimestrielle amortissement constant	3,43%	1 200,00 €	158 466,00 €	3,39%	600,00 €	155 883,50 €	3,39%	600,00 €	156 505,00 €
La Banque Postale	15 ans	trimestrielle échéances constantes	3,45%	1 200,00 €	172 660,50 €	3,40%	600,00 €	169 234,33 €	3,40%	600,00 €	169 857,67 €
La Banque des Territoires	15 ans	trimestrielle	3,60%	0,06% du montant emprunté soit 360 €	176 586,62 €	3,60%	0,06% du montant emprunté soit 360 €	176 586,62 €	3,60%	0,06% du montant emprunté soit 360 €	176 586,62 €
La Caisse d'épargne	15 ans	trimestrielle	3,81%	600,00 €	190 469,40 €	3,81%	600,00 €	190 469,40 €	3,65%	600,00 €	181 830,00 €
Crédit Mutuel	15 ans	trimestrielle échéance dégressive	3,92%	450,00 €	179 340,00 €	3,92%	450,00 €	179 340,00 €	3,82%	450,00 €	174 765,00 €
Crédit Mutuel	15 ans	annuelle échéance dégressive	3,94%	450,00 €	189 120,00 €	3,94%	450,00 €	189 120,00 €	3,84%	450,00 €	184 320,00 €
Crédit Mutuel	15 ans	Trimestrielle constante	3,95%	450,00 €	198 073,99 €	3,95%	450,00 €	198 073,99 €	3,85%	450,00 €	192 637,81 €
Crédit Mutuel	15 ans	annuelle constante	3,97%	450,00 €	207 772,78 €	3,97%	450,00 €	207 772,78 €	3,87%	450,00 €	202 129,00 €
Le Crédit Agricole	15 ans	trimestrielle (échéance constante)	4,34%	600,00 €	219 479,21 €	4,34%	600,00 €	219 479,21 €	4,16%	600,00 €	209 559,69 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 600 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer la construction d'un terrain de sport synthétique

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 600 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/02/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,39 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: constant

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Décision modificative n°4 budget principal

Suite à la décision de faire un emprunt à hauteur de 600 000 € sur 15 ans, il convient de prendre la décision modificative suivante afin de disposer de 600 000 € en emprunt.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
1641	Emprunts	40 119,40 €	
1321	subvention Etat	- 40 119,40 €	
Total de la décision modificative n° 04/2024		- €	- €
Total de la décision modificative n° 03/2024		12 250,00 €	12 250,00 €
Total de la décision modificative n° 02/2024		- €	
Total de la décision modificative n° 01/2024		- €	- €
Pour mémoire Budget Primitif 2024		3 431 001,93 €	3 431 001,93 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 443 251,93 €	3 443 251,93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE DE VALIDER la décision modificative n°4 du budget principal de la commune, présentée ci-dessus.

Compte rendu du Conseil d'école René Cassin du 26 novembre 2024

Monsieur BOULAY présente le compte rendu du conseil d'école

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme GILLET, Mme L'HUISSIER, Mme DENEUVILLE, Mme MAREZ, Mme LETILLY-PENDU, Mme BIGNON, M. MARIE.

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER et M. BIELA.

Municipalité : Mme FORET, Mme Vanessa MOREAU (conseillères municipales), M BOULAY (Maire), M BELLUAU (Responsable de la restauration), Mme LEPAGE-BRARD (directrice de l'espace des enfants).

DDEN : Mme FOURGEAUD

Etaient excusés : Mme HEVIN, Mme TEIXEIRA, Mme BENHAMOU (parents d'élèves), Mme PELTIER (IEN), M. BARRIER (enseignant).

1. Présentation du nouveau Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école.

2. Élection de représentants de parents au conseil d'école :

Les élections ayant eu lieu un vendredi matin, il n'y a eu que des votes par correspondance. La participation s'élève à 48% cette année.

3. Rôle du conseil d'école :

La directrice rappelle le rôle du Conseil d'école aux représentants des parents d'élèves qui n'ont pas de question sur leurs attributions.

Article 18 du Bulletin départemental

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
5. En fonction de ces éléments, le Conseil adopte le projet d'école.
6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'Ecole sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- L'organisation des aides spécialisées.

4. Bilan de la rentrée scolaire 2024 :

La rentrée s'est très bien déroulée.

A ce jour l'école accueille 133 élèves répartis sur 6 classes, toutes à double niveau. Il y a eu 2 arrivées depuis la rentrée.

CP/CE1	CP/CE1	CE1/CE2	CE1/CE2	CM1/CM2	CM1/CM2
Stéphane	Magalie	Isabelle T	Isabelle G	Gaële	Nathalie
10+7	11+7	6+18	8+14	16+10	15+11

21 CP	28 CE1	32CE2	31 CM1	21 CM2
-------	--------	-------	--------	--------

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine sur 2 créneaux de 30 min le midi.

5. Projets, activités scolaires.

o Service civique

L'école a déposé deux demandes auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour accueillir un service civique pour chaque mission. Depuis la mi-septembre Samuelle BELLANGER et depuis le 1er octobre Lalie DUBOIS sont en service civique sur l'école.

Elles interviennent dans les classes en soutien de l'enseignant dans les activités pédagogiques. (ateliers français/mathématiques, lecture, informatique, arts visuels...)

L'école reçoit des candidatures et doit attendre le 15 décembre pour savoir si la jauge de services civiques du département n'est pas atteinte et si des recrutements supplémentaires sont possibles pour notre école.

• EPS

- Les classes du CP au CE2 travaillent la course longue depuis septembre et la rencontre endurance est prévue le vendredi 6 décembre dans les allées du parc de la mairie. (Les CM1/CM2 travailleront la course longue en mars/avril et participeront au cross solidaire du collège le 4 avril 2025)

- Escalade avec Marie-Laure pour les classes de CP/CE1 en période 2. Les autres classes auront un cycle escalade en période 3 ou 4.

- Natation le lundi pour les classes de CM1/CM2 et CE1/CE2 de septembre à novembre.

- Vélo : les 2 classes de CM1/CM2 ont travaillé la maniabilité du vélo dans la cour de l'école. Fin mars l'école empruntera la « malle vélo » de la circonscription pour travailler sur les panneaux, les priorités dans la cour et en juin il est prévu de faire une sortie sur route avec des parents accompagnateurs.

o Les gestes qui sauvent

Toutes les classes ont eu l'intervention de 2 jeunes en service civique et pompiers volontaires pour apprendre les gestes qui sauvent. Les classes de CM1/CM2 ont travaillé la PLS et le massage cardiaque.

o Lire et faire lire

Des bénévoles viennent tous les vendredis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP/CE1 et CE1/CE2.

o Médiathèque

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir un livre. Il y a 3 RDV dans l'année.

o Ludothèque

Toutes les classes bénéficieront de 3 séances dans l'année.

o Sorties scolaires

- Toutes les classes sont allées au cinéma mi-novembre à Château Gontier.
- Sortie forêt au bois de l'Huisserie avec un intervenant « animateur nature » pour les CP/CE1.

• Noël

o Les élèves chanteront le dimanche 1er décembre au Marché de Noël de l'APE à 11h30.

o Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 297€. Le vendredi 20 décembre, le Père Noël viendra distribuer ses cadeaux aux élèves. Son intervention (40€) est prise en charge par la coopérative de l'école.

• Musique

o Les classes du CP au CE2 ont commencé leur travail de chant choral avec Bénédicte Blouin, intervenante de l'école de musique. 2 autres écoles (Arquenay et La Bazouge de Chémeré) participent également à ce projet et une représentation aura lieu le mardi 28 janvier à 20h30 à Villiers Charlemagne.

o Musique pour les CM1/CM2 sur les chants de la mer jusqu'à début décembre.

• Assistant langue

L'école a fait une demande d'assistant langue en fin d'année dernière pour un assistant anglais et un assistant allemand. La demande a été acceptée. Il n'y a pas d'assistant allemand à candidater mais l'école accueille Mme MENOUE depuis mi-novembre, le jeudi, dans les classes de Mmes DEPRES, TONNELIER, PELE, LALLEMAND et M. BIELA. Mme MENOUE travaille l'oral avec des petits groupes.

Au cours du 2e trimestre

o L'école a pris contact avec la gendarmerie pour demander à passer le Permis internet pour les CM2 et le permis piéton pour les CE2

o Intervention « Mon assiette, ma planète » pour les classes de Mmes TONNELIER, DEPRES, PELE et LALLEMAND. Une demande est en cours pour rajouter les classes de Mme GUEDON et M BIELA.

C'est une animation pédagogique qui se présente sous la forme d'un grand jeu de l'Oie et permet d'aborder six thématiques comme l'alimentation durable, l'origine des aliments, la nutrition, la vie à la ferme, le développement durable, la biodiversité inscrites dans les programmes scolaires.

o Escalade pour les classes restantes.

o Cycle hand pour les classes de CM1/CM2 financé par le club de hand de Meslay avec la participation des 2 classes au Challenge des écoles fin juin.

o Cycle rugby dans le parc de la mairie pour les 6 classes.

Au cours du 3e trimestre

- Liaison GS/CP: le rallye lecture.

- Cycle natation pour les classes de CP/CE1.

- Classe Histoire de 5 jours à Courseulles sur mer en Normandie avec les PEP pour les 52 élèves des classes de CM1/CM2 pour un budget total de 22 575,96€. L'APE aide à hauteur de 4 830€ (84€/élève) et la mairie de Meslay à hauteur de 8 352,54€.

Mmes PELE et LALLEMAND ont fait une demande de subvention auprès du Crédit Agricole et ont obtenu 300€ qui permettront d'avoir une activité supplémentaire.

- Cycle voile et swin golf pour les classes de CM1/CM2.

- Rencontre avec un auteur/ illustrateur dans le cadre du prix bull'gomme pour la classe de CE1/CE2 de Mme TONNELIER

- Marché de printemps.

6. Le programme pHARE.

Le programme pHARE est le programme de la lutte contre le harcèlement à l'école. L'école est inscrite dans le programme pHARE.

La directrice et tous les enseignants de l'école s'impliquent dans le traitement des situations d'intimidation et de harcèlement à l'école. Les référents « bien être » de l'école sont Mme PELE et Mme DEPRES.

Lorsqu'une situation est détectée la directrice invite l'enseignant, la famille et le périscolaire à compléter des grilles de repérage.

La directrice prévient l'inspectrice de circonscription de la situation et lui communique les grilles de repérage.

L'équipe « bien être » composée de la psychologue de l'éducation nationale, des enseignantes spécialisées du RASED et d'un conseiller pédagogique analyse la situation et une réunion est organisée avec la directrice de l'école et l'enseignant pour décider ensemble de l'action à mettre en œuvre pour aider l'enfant.

Question de parent d'élèves :

Quelles actions de fond pour limiter les violences et le harcèlement à l'école en particulier pour les classes de CM1 CM2 peuvent être mises en place par l'école et la mairie ?

Le déclenchement du programme pHARE a deux reprises depuis juillet 2024 a permis de mettre en place une liaison régulière entre l'équipe périscolaire et l'équipe enseignante dans le but d'améliorer le climat scolaire et le bien être des élèves.

Monsieur BELLUAU fait part de problème de comportement durant le service de restauration. Mme LEPAGE-BRARD précise qu'un animateur est présent dans la cantine et que ce temps est inclus dans la liaison avec l'école.

L'association « Joue pas avec ma vie » interviendra auprès de l'équipe périscolaire mais aussi auprès des enfants de CM1/CM2 un mercredi. Les familles seront averties et devront donner leur accord.

7. PPMS.

o Exercice incendie

L'exercice incendie a été effectué le 24 septembre. L'exercice s'est bien déroulé. L'alarme a bien fonctionné.

o Exercices confinement et attaque anti intrusion

Un exercice anti intrusion a été effectué le 15 octobre, l'exercice s'est bien déroulé. La porte de la classe de Mme LALLEMAND ne fermait pas à clé, les services techniques sont intervenus et tout est en ordre.

Un exercice confinement sera fait au cours du 2e trimestre.

Monsieur BELLUAU demande quelle est la procédure en cas d'alerte sur le temps périscolaire.

Mme LEPAGE-BRARD précise que sur le temps périscolaire il n'y a pas d'obligation à avoir un PPMS mais que l'équipe va s'appuyer sur celui de l'école pour configurer un PPMS pour le temps périscolaire.

Mme LALLEMAND informe le conseil d'école qu'un travail sera mené avec le conseiller pédagogique référent sécurité, la municipalité et la directrice pour rédiger un PPMS unifié. (1 seul document rassemblant le PPMS confinement et le PPMS anti-intrusion contre 2 documents distincts actuellement). Ce nouveau document sera rédigé par le conseiller pédagogique et ensuite validé par la directrice et la municipalité.

8. Budgets.

o La coopérative scolaire

A ce jour il y a 4 348.50€ sur le compte, dont un versement de 1980€ de l'APE pour les sorties scolaires. Chaque année l'école doit verser une cotisation obligatoire à l'OCCE, cette année elle s'élève à de 335.10€. L'adhésion n'a pas encore été prélevée. Il reste les factures des sorties de novembre à payer. Cet argent sert à financer les sorties scolaires.

o Budget investissement 2024

L'équipe enseignante a acheté le matériel demandé en budget investissement :

- Budget livres 100€/classe
- 3 Enceintes : 164€
- Disque dur : 105€
- Ordinateur de direction : 745€

Une question était restée en suspens lors des deux derniers conseils d'école : la question de l'imprimante couleur de l'école.

La Municipalité a procédé au changement de l'imprimante couleur avec l'achat d'une imprimante écotank. L'économie sur le budget des cartouches d'imprimantes est significative 122,88€ les 4

bouteilles d'encre au lieu de plus de 400€ pour les cartouches et les bouteilles durent beaucoup plus longtemps.

L'équipe enseignante remercie la Municipalité pour ces investissements.

L'équipe enseignante avait demandé aussi à peindre les murs du préau en blanc dans le cadre du chantier argent de poche. Les sanitaires extérieurs ont été repeints mais pas le préau. Monsieur BOULAY invite la directrice à envoyer un mail au service technique pour faire la demande des travaux de peinture du préau.

9. Questions diverses.

Question de Monsieur BELLUAU (Restauration scolaire) :

« Pourquoi l'école René Cassin a toujours un goûter le matin alors qu'il n'est plus autorisé depuis 2004 ? »

L'équipe enseignante rappelle que certains enfants ne déjeunent pas ou très peu ou très tôt le matin et qu'une tranche de pain avec une barre de chocolat ou une compote ou un morceau de fromage n'entrave pas l'appétit des enfants le midi.

Pour le personnel de restauration la prise du goûter à 10h30-10h45 est trop tardive. L'équipe enseignante explique qu'il est difficile de prendre le goûter en classe avant la récréation.

Dans certaines écoles un petit déjeuner est servi pour les enfants qui ne déjeunent pas ou qui se lèvent très tôt.

La municipalité prend la décision de maintenir le goûter et demande aux enseignants de bien rapporter les denrées non consommées dès la fin de la récréation pour éviter le gaspillage alimentaire.

Question de représentants de parents d'élèves sur les photos scolaires :

Quel est le retour de l'équipe enseignante sur le changement de photographe voté lors du dernier conseil d'école car le prix des photos est plus cher ?

Mme LALLEMAND demande à ce que le bilan soit fait au prochain conseil d'école car certes, le prix des photos est plus cher mais les photos n'ont pas encore été livrées et il faut voir la qualité du papier et des photos afin d'avoir tous les éléments pour dresser le bilan.

La vente groupée des photos est close, les commandes individuelles sont encore possibles jusqu'au 31 janvier 2025. Le bénéfice actuel pour l'école est de 600€ (le double par rapport à l'année dernière).

Question de Madame FOURGEAUD :

La décision de la municipalité quant à la rénovation de l'école René Cassin ou la construction d'une nouvelle école a-t-elle été prise ?

La municipalité n'a pas encore pris la décision.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 21h30.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école René Cassin.

Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 25 novembre 2024

Madame BELLANGER présente le compte rendu du conseil d'école

Personnes présentes :

Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Honorine CARLIER, Chrystelle PERRAULT, Virginie JOSSET.

Représentants de parents : Mme CLERMONT, Mme LECLERC, Mr DENEUVILLE, Mr RAIMBAULT, Mme ERPELDING, Mme FOINEL.

Représentants de la municipalité : M. BOULAY, Maire de Meslay du Maine, Mme FORET, adjointe et Mme BELLANGER, conseillère municipale.

DDEN (déléguee départementale de l'Education Nationale) : Mme FOURGEAUD

Excusées :

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Valérie PELTIER

Mme TEIXEIRA : parent élu au conseil d'école

La rentrée 2024 :

L'effectif reste stable depuis 2,3 ans.

	actuellement	Prévisions (en novembre 2023)	Prévisions pour la rentrée 2025
TPS	12 + 4 (de janvier à avril → crèche)	15	12
PS	20	20	21
MS	32	32	21
GS	20	22	33
	88	89	87

Le dispositif Passerelle prévoit des inscriptions des enfants de 2/3 ans tout au long de l'année jusqu'en avril. Les enfants et les familles s'y retrouvent : l'accueil est individualisé au rythme de chaque enfant. Toutes les inscriptions des TPS ne sont pas faites en septembre. Des enfants fréquenteront l'école à temps partiel au 2ème semestre mais leurs inscriptions sont déjà programmées. Des réunions de concertation ont lieu chaque période entre la crèche et l'école.

Cette année, nous avons un service civique à l'école qui est dédié à la classe des TPS/PS : elle accompagne les enfants dans leur trajet crèche/école chaque jour. Elle est un référent pour eux. Le lien se fait aussi par un cahier de liaison.

Il est important de travailler sur les liaisons crèche/école/temps périscolaire : les familles et les

enfants sont rassurés de retrouver le personnel ATSEM le mercredi à l'accueil de loisirs.

Mme FOURGEAUD précise que cet accueil est reconnu par la DSDEN pour les enfants de TPS et ils sont pris en compte dans l'effectif de l'école.

2. Projets de classe de l'année 2024/2025

Le thème retenu cette année est celui de la découverte de notre environnement proche en lien avec le nouveau dispositif « l'Ecole du dehors » mis en place à la rentrée.

• **Septembre / Octobre**

- ✓ mise en place de **l'Ecole du dehors** : chaque classe propose des activités en extérieur une fois/semaine, de 9h00 à 11h00 (nous avons des impératifs : les ATSEM mangent à 11h00).
 - classe des TPS/PS : le mardi
 - classe des PS/MS : le jeudi
 - classe des MS/GS (Honorine) : le lundi
 - classe des MS/GS (Chrystelle) : le vendredi

Pour cela, nous nous sommes équipés de salopettes imperméables (payées par l'APE). Les bottes sont fournies par les familles. Elles restent à l'école. Elles sont entreposées dans le local vélos (merci à la mairie pour l'installation d'étagères bien pratiques).

Les familles ont reçu les informations du projet lors d'une réunion en septembre : elles ont été très réceptives à ce projet. Nous avons trois lieux appropriés proches de l'école (le parc de la mairie, la Clairière des enfants, devant l'école, mise en place par la mairie en septembre et le Chemin du Vallon qui mène au lavoir.

Nous avons fait appel à un intervenant extérieur en début d'année, Damien DUMOUSSET, conseiller pédagogique en sciences : il est venu en période 1 accompagner chaque classe, nous montrer le potentiel du Chemin du Vallon. Il reviendra en période 3 et en période 5. Nous avons aussi contacté l'association MNE pour qu'elle vienne en période 4.

Dans le futur, nous envisageons quelques aménagements sur le site du Vallon (à voir avec la mairie : troncs d'arbres, souches pour faire des parcours par exemple).

- ✓ Intervention des bénévoles de l'association « **lire et faire lire** »

Cette action a lieu tous les jours de 13h45 à 14h30 dans le cadre du décroisement des GS (4/5 enfants par groupe). Elle a débuté le 7 octobre. Les thèmes sont choisis par les enseignantes qui sélectionnent des albums.

- ✓ **Zoom : exposition « Fragile »** : Les classes de TPS/PS et PS/MS sont allés à Laval le 26/09, les classes de MS/GS y sont allés le 1/10. L'exposition était ludique et adaptée aux jeunes enfants. Nous en avons profité pour aller au Parc de la Perrine, tout proche.

• **Novembre / Décembre**

- ✓ **Spectacle dans l'école** le 12 novembre : Nous choisissons toujours un spectacle en lien avec notre thème de l'année et qui introduit aussi notre spectacle de Noël (sur le même thème). Cette année, c'était « l'Arbroscope » de la compagnie Billenbois, un théâtre de

- livres « pop up » sur le thème de la forêt.
- ✓ Sorties à la **médiathèque** pour les 4 classes (4 fois dans l'année scolaire) et sorties à la **ludothèque** (3 fois dans l'année)
 - ✓ Pas d'intervention Musique avec Bénédicte Blouin cette année mais des séances de **danse** avec Mayenne Culture. Charles Vannier intervient tous les 15 jours pour chaque classe (30 à 45 minutes). En tout, 8 séances par classe, de novembre à mars 2025.
 - ✓ **Semaine académique de la maternelle** du 25/11 au 29/11 pour les 4 classes. Les familles sont invitées à venir partager des moments de classe (ouverture tous les jours de 8h45 à 10h30). Beaucoup de familles participent. Cette semaine se clôt par une animation danse menée par Charles Vannier : les parents volontaires et leur enfant partagent un moment dansé dans la salle de motricité le vendredi 29/11 de 15h15 à 16h15.
 - ✓ **Spectacle de Noël** présenté par les enfants le 13 décembre dans la salle de Saint-Denis du Maine (la salle socio-culturelle de Meslay-du-Maine étant fermée pour travaux). Les élus sont invités comme chaque année. Ce changement de salle occasionne un coût pour l'école (car pour aller répéter le jeudi 12/12 qui est pris en charge par l'APE, merci à elle) et une organisation de soirée différente à cause de la capacité de la salle : 19h30-20h30 : classes TPS/PS et PS/MS puis 20h50-21h50 : les 2 classes de MS/GS. Des parents font remonter qu'ils trouvent l'horaire trop tardif : nous réfléchirons à une autre organisation pour l'année prochaine (en après-midi?).
 - ✓ **Visite du Père Noël** dans l'école le 20 décembre.
 - ✓ **Activité « nettoyage de la nature »** pour la classe des PS/MS avec une stagiaire Annalena dans le cadre de ses études, le 28/11 : les élèves vont aller nettoyer le parc de la mairie, être sensibilisés au tri des déchets et au respect de leur environnement.
- **Janvier / Février**
 - ✓ **Rallye-lecture** qui a lieu dans le cadre de la liaison GS-CP : cette année se sera en période 4. Cette action vise à préparer les élèves de GS à leur entrée en CP, à faire la connaissance des enseignants et de leur nouvelle école.
 - ✓ **Opération « Pièces jaunes »** pour les classes de MS/GS avec une sensibilisation au monde du handicap.
 - ✓ La classe de PS/MS sera sensibilisée aux risques domestiques.
 - **Mars / Avril**
 - ✓ **Carnaval à l'école** le 14 mars (défilé à l'école René-cassin et sur le marché de Meslay).
 - ✓ **Portes ouvertes** : le samedi 29 mars.
 - ✓ **Projet citoyen : Ecole au jardin** : les 2 classes de MS/GS feront des plantations dans les deux carrés de la cour de l'école, la classe des TPS/PS mènera cette action dans le patio de l'école (plantations et semis dans des bacs), la classe des PS/MS s'occupera de « la clairière des enfants » (nettoyage et plantations supplémentaires).
 - ✓ En lien avec le **projet NEFLE**, intervention de MNE à l'école du dehors et séances de yoga avec la classe des TPS/PS.
 - **Mai / Juin**
 - ✓ Sortie au **château des Arcis** début juin (la propriétaire du lieu avec qui nous collaborons

chaque année nous propose de travailler avec des artistes : l'idée est riche et séduisante, nous devons encore prévoir une rencontre pour échanger sur ce projet.

- ✓ **Matinées d'adaptation** pour les TPS qui rentreront en septembre.
- ✓ **Sortie de fin d'année**, en lien avec notre thème de l'année : ferme pédagogique ou l'Arche de Noé (date et lieu à confirmer)
- ✓ **Fête des deux écoles** : le dimanche 29 juin 2025.

3. PPMS

-le 15/11→ réunion avec la mairie pour écrire un PPMS unifié (plan particuliers de mise en sûreté) : La gendarmerie donne le conseil de doubler le signal de fin d'alerte d'un signal vocal. La mairie doit mettre du film miroir dans la classe des TPS/PS afin que les enfants ne soient pas vus de l'extérieur.

-Exercice attentat – intrusion : réalisé début octobre

-Exercice incendie déjà fait mais à refaire car ce jour-là l'alarme était en panne.

4. Projet d'école 2023-2027 et projet NEFLE (notre école faisons-la ensemble)

1) **Projet d'école** : des fiches actions ont été rédigées autour de 3 axes :

-axe pédagogique : **Socialiser et responsabiliser les élèves** : le conseil et les métiers (pour prévenir les conflits entre enfants et trouver des solutions ensemble)

Développer la production d'écrit à travers un album collectif, à partir de compte-rendu sur l'école du dehors...)

Projet innovant : mise en place d'une « classe passerelle » pour l'accueil des enfants de 2/3 ans en favorisant la liaison avec la crèche (convention avec la DSDEN rédigée en attente de signature)

-axe artistique et culturel : développer un parcours culturel et artistique des élèves (différents supports réalisés, découverte d'artistes

-axe éducatif de santé (EPS) : aménager la cour de récréation en lieu de bien-être pour les élèves (aménagement d'un espace sécurisé pour les TPS/PS + sensibilisation au monde du handicap et aux accidents domestiques).

2) **projet NEFLE** : L'école a obtenu un budget de 12000€ :

En 2023/2024 * Installation d'un espace sécurisé pour les TPS en juin 2024 sur la cour de récréation a coûté 8000€ (barrières, structures de motricité, maisonnette, balançoires...).

* Installation de bacs de jardinage adaptés TPS dans le patio de l'école avec des outils spécifiques.

* Installation de la salle 5 multi-activités : divers jeux avec coins imitation, jeux de construction, coin refuge (cabane), coin relaxation (tapis), coin musique. Cette salle est ouverte aux élèves à

besoins particuliers (ils y viennent avec leur AESH).

En 2024/2025 : * financement d'intervenants pour les TPS en lien avec la liaison crèche/école :
intervenant pour le yoga des petits, musico-thérapeute
+ intervention sur le jeu d'échecs (MS/GS), intervention sur le jeu des légos.

5. Besoin en investissement :

En 2024 : nous avons acheté :

- 1 chariot de jardin
- BCD : 2 bacs à livres pour la bibliothèque (280 € les 2 bacs)
- 3 vélos pour la cour
- Tapis de relaxation (360 €)
- 3 tablettes (900€)

Un panneau d'affichage

3 tabourets ergonomiques pour les ATSEM

Demands pour 2025 :

- équipement pour les ATSEM (bottes + tenue imperméable pour le trajet école/cantine + pour l'école du dehors)
- barrières supplémentaires pour les structures des TPS dans la cour. Il en manque 6.
- vélos pour la cour (X4) = 1000€
- repeindre quelques petits vélos (déjà commencé, merci à la mairie).
- Bancs pour la cour

L'école fait part à la municipalité d'un besoin d'un photocopieur couleur. La mairie nous propose d'aller voir ce qui a été acheté par l'école élémentaire René Cassin (une imprimante).

6. Travaux à l'école

Cet été, des étagères ont été installées dans le local vélos pour ranger les bottes de l'école du dehors, un film occultant a été installé dans la classe des TPS/PS.

Demande de travaux :

- Peinture dans la salle de motricité et plafond tout abîmé dans le local de rangement du matériel dû à une fuite d'eau
- Peinture dans les classes
- Peinture des vélos abîmés (chantier argent de poche)
- Rajouter une fenêtre (classe 1) pour l'aération ;
- Stores occultants dans chaque classe ;(à revoir suite à l'exercice intrusion)
- film miroir dans les 4 classes (pour l'intrusion et la chaleur)
- cloisonnettes dans les WC (demande aussi de parents)
- étagères dans la salle 6 pour du rangement.

Fin du conseil d'école : 20h30

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini.

Compte rendu de la présentation sur les chemins pédestres du 10 décembre 2024

Présents :

- Monsieur BOULAY – Maire de Meslay-du-Maine
- Madame SUREAU – 5^{ème} Adjointe au Maire
- Madame TAUNAIS
- Monsieur COUSIN
- Monsieur GUITER
- Monsieur JOUET
- Madame MICHENAUD – Cheffe de projet Petites Villes de Demain à la ville de Meslay-du-Maine

Il existe aujourd'hui dans le PLUi, une cartographie des chemins à préserver et à créer.

Un travail d'inventaire a été initié par Laure THIÉRRÉE en partenariat avec Monsieur BORDIER, Monsieur CHESNAIS, Madame BERTREL, Madame SUREAU et Monsieur BOULAY.

L'objectif de ces ateliers est de stabiliser les chemins existants et de créer les futurs chemins qui seront inscrits dans le PLUi.

Les différentes cartes présentées pourront être complétées pour amplifier le maillage de mobilité douce et intégrées à la révision / modification du PLUi qui est en cours.

5 principes ont été présentés :

1. Relier les voies douces Arquenay / Meslay-du-Maine et Saint-Denis-du-Maine et prolonger le chemin de la Petite Gagnerie : plusieurs cheminements doux sont à créer.
2. Permettre de rejoindre Le Bignon et la RD 21
3. Connecter le Bignon au circuit 10 (Meslay-du-Maine n'est pas concerné par ce principe)
4. Créer une liaison douce au Sud de Meslay-du-Maine
5. Envisager une seconde liaison entre les circuits 17 et 16 en longeant la vallée de la Vaige
6. *Relier le Chemin des Arcis vers le Buret*

Lors de la présentation, il a été discuté que la création des chemins envisagés ne pourra pas être réalisée à court terme. La principale contrainte identifiée est la nécessité d'acquérir les terrains concernés.

La mise en place des chemins doit être envisagée comme un projet à moyen ou long terme.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de l'atelier chemins.

Informations diverses :

- **Vœux** : vendredi 10 janvier 2025 à 20h00 au restaurant scolaire Notre Dame
- **Dates CM** : Jeudi 16 janvier 2025, jeudi 27 février 2025, jeudi 20 mars 2025, **mardi** 22 avril 2025, jeudi 22 mai 2025, jeudi 3 juillet 2025
- *Monsieur COUSIN demande quand est ce que l'ancien SUPER U sera démoli. Mme SUREAU-RETRIF répond qu'il était convenu qu'il soit démoli à la fin de l'année. Un nouveau RDV va être pris en début d'année.*
- *Horaires réunion de conseil : un nouveau sondage va être transmis avec les heures suivantes 18h30, 19h00 et 20h30.*
- *Monsieur CAUCHOIS précise qu'en janvier le dossier assurances statutaires devra être étudié en Conseil Municipal. L'assurance nous avait fait parvenir une proposition d'avenant avec une très forte augmentation de l'annuité. Après différents échanges avec celle-ci, la commune est en attente d'une nouvelle proposition.*
- *Monsieur BOULAY souhaite de belles fêtes de fin d'année aux membres du Conseil Municipal.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.